

Vire

Habitat : 1,5 million d'€ pour l'aide à la rénovation

À mi-parcours de l'opération programmée d'amélioration d'habitat, 112 propriétaires ont bénéficié d'aides à la rénovation. Plus de la moitié de l'enveloppe est disponible.



Barbara Gascoin reçoit le public qui prévoit des travaux de rénovation deux fois par mois à Vire.

Le principe

Démarrée en juin 2014, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat permet aux habitants de la communauté de communes de Vire de bénéficier d'aides à la rénovation.

Le dispositif se terminera en mai 2017.

« Il s'agit d'apporter une aide financière pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou lorsqu'il y a insalubrité », explique Barbara Gascoin, chargée d'opération pour le bureau d'étude CDHAT, missionné pour ce projet. Il concerne les propriétaires occupants ou bailleurs.

Quels montants ?

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'État ont mis à disposition une enveloppe de 2,6 millions d'€. La communauté de communes et la ville de Vire mettent la main au portefeuille à hauteur de 250 000 €. Aujourd'hui, 1,07 million d'€ a été accordé via ces aides. « Ce qui représente 2,7 millions d'€ de travaux engendrés », précise Barbara Gascoin.

Des subventions qui peuvent aller jusqu'à 60 % du montant des travaux. Aujourd'hui, 112 logements ont été rénovés en partie grâce à cette aide : 68 propriétaires occupants et 36 logements locatifs.

Quels sont les critères ?

Pour les économies d'énergie, les travaux doivent permettre un gain de 25 % de la consommation en kilowatt/heure.

« Nous réalisons des études thermiques, des projections et scénarios pour voir l'intérêt de tels ou tels travaux ».

Une assistance gratuite. Cependant, les renseignements doivent être pris obligatoirement avant le début des travaux.

Incidence sur la vacance

« Avant travaux, 43 logements étaient vacants », indique Barbara Gascoin.

« 31 logements vacants du centre-ville de Vire ont été rénovés », poursuit-elle.

Prochaine permanence le jeudi 10 décembre de 9 h à 12 h. Deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, dans les locaux de la communauté de communes de Vire, 73, route d'Aunay. Sans rendez-vous. Tél. : 02 33 75 62 40.